



Décision du juge excessive

Par **Pierre5**, le **21/04/2015** à **16:37**

Bonjour,

Mon ami est actuellement en instance de divorce.

Monsieur gagne 2400 euros par mois et Madame gagne 950euros (chômage) + 950euros (aides) = 1900 euros or les aides de Madame n'ont pas été pris en compte dans le jugement... pourquoi?

Monsieur doit donc payer 70% de la maison dont ils sont propriétaires en attendant de la vendre. Madame ne paye pas depuis plusieurs mois, ils risquent d'être interdits bancaires...quel recours a t-il?

Monsieur souhaite la garde alternée, il a des horaires de bureaux et peut donc emmener et récupérer ses enfants à l'école, Madame a quitté son travail. Monsieur n'a pas le droit à la garde alternée car Madame, étant au chômage, est d'avantage disponible. De plus Monsieur doit payer une pension alimentaire de 130 euros par enfants soit 390 euros et lui verser un loyer car monsieur est retourné vivre dans la maison pour accueillir ses enfants (il a racheté tous les meubles ainsi que les vêtements des enfants car Madame ne lui a rien laissé). Madame ne paye pas de loyer car elle vit dans la maison secondaire de sa mère. En plus de cela c'est à Monsieur de faire le trajet pour voir ses enfants. N'est-ce pas un peu excessif?

Cette décision est provisoire car le juge demande une médiation familiale pour trouver une entente et un 2e rdv au mois de Juillet pour affirmer cette décision ou la réfuter.

Madame a bien compris qu'il ne fallait pas s'entendre avec Monsieur pour avoir la garde pleine donc il n'y aura pas d'évolution...comment faire?

Merci de votre aide.